



Je paye les factures des nouveaux locataires

Par **rorogreg**, le **16/06/2009** à **12:25**

Bonjour, rnje vous écris pour vous faire part de nos soucis. nous avons quitté notre ancien domicile en location fin avril 2008 pour un achat de maison. a la signature de l'état des lieux de sortie, nous avons effectué les relevés de consommations (eau, gaz, edf) afin que les nouveaux locataires puissent se manifester auprès des organismes pour le transfert de contrat. cependant, ces derniers ne l'ont pas fait: nous venons de recevoir une facture d'eau annuelle (du 20 septembre 2007 à fin septembre 2008), nous avons payé 6 mois de fourniture eau+gaz en pensant qu'il s'agissait celles de notre nouveau logement. rndepuis, ces gens sont partis et d'autres ont "fermé" les compteurs, les lettres de fermeture nous parviennent.rnpour cloturer l'electricité et le gaz, soit nous coupons tout de nous même et les suivant repayer l'ouverture, soit comme nous encouragé a le faire l'agence immobilière presente lors de la passation des clefs, nous notions les relevés et les nouveaux locataires contactaient les agences afin de s'enregistrer aupres d'eux et cela fermait automatiquement notre compte. rnnquel recours pouvons nous avoir?rnsommes nous en droit de reclamer de l'argent aux anciens locataires (6 mois de gaz electricité?) + une partie de la facture d'eau.rnnous avons les relevés exacts effectués lors de notre départ.rnrnmerci d'avance pour vos aides.rnrnroseline et gregory